



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N°2011-58 du 19 Juillet 2011

**OBJET : AUDIT ENERGETIQUE DU PATRIMOINE
BATI COMMUNAUTAIRE
Demande de subvention**

Rapporteur : M. Pierre LEROY

Le 19 juillet 2011 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 juillet 2011 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 27 jusqu'à la délibération n° 2011-55
28 à partir de la délibération n° 2011-56

Nombre de pouvoirs : 3

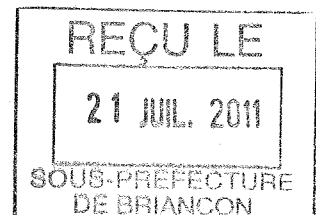
Nombre de votes : 30 jusqu'à la délibération n° 2011-55
31 à partir de la délibération n° 2011-56

M. Thierry AIMARD est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM - M. Raymond CIRIO (à partir de la délibération n° 2011-56)-
Mme Renée PETELET (représentant Mme Marie-Hélène PONSART) - M. Maurice DUFOUR,
Mme Francine DAERDEN (représentant M. Alain NICOLOSO), Mme Aurélie POYAU - M. Eric PEYTHIEU
Mme Nicole GUERIN - Mme Catherine VALDENNAIRE - M. Philippe SEZANNE - M. Jean-Pierre SEVREZ -
M. Jean Louis FAURE - M. Alain FARDELLA - M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIEMMETTI -
M. Edmond CADET - M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - M. Jacques DEYME - M. Pierre LEROY -
M. Henry RAOUX - M. Philippe STOCKLI - M. Philippe MARIACHER - M. René SIESTRUNCK -
M. Thierry AIMARD (représentant M. Alain BLOCH TREFOUSSE) - M. Xavier CRET -
Mme Nicole MATHONNET Mme Laurence FINE - Mme Brigitte BOREL.

Avait donné pouvoir : M. Mohamed DJEFFAL à Mme Nicole GUERIN
Mme Claudine FINE à M. Alain FARDELLA
M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Etait excusé : M. Guy HERMITTE.



Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-157-1 du 6 juin 2011.

Considérant les objectifs du Grenelle de l'Environnement en matière d'économie d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre (article 5 loi Grenelle1 n°2009-967),

Considérant l'état du patrimoine bâti de la collectivité au regard de ses performances énergétiques, et la nécessité pour la collectivité d'établir une stratégie patrimoniale à moyen et long terme en matière de maîtrise de l'énergie.

Considérant la possibilité de solliciter auprès de l'ADEME, une subvention pour la réalisation d'un audit énergétique approfondi basé sur le travail réalisé préalablement par l'économiste de flux sur la base d'une nouvelle convention,

Vu l'avis favorable de la Commission « Technique, Environnement et Développement Durable » en date du 27 juin 2011,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 5 juillet 2011,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de tout organisme départemental, régional ou national, notamment l'ADEME (FREE ou autres) au plus fort taux pour le financement d'un audit énergétique complet sur le patrimoine de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : **21 JUIL. 2011**

Date affichage : **22 JUIL. 2011**